



# VITREXPERT <sup>1600/4</sup>

## NETTOYANT PRET A L'EMPLOI PROFESSIONNEL POLYVALENT SPECIAL POUR VITRES. GLACES. SURFACES POLIES

### PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE COMPOSITION

. Préparation à base d'une association de fonctions nettoyantes, de solvants polaires, tensio actifs anioniques dérivés, exempt de solvants chlorés benzéniques.

. Éléments de composition autorisés par l'arrêté du 8 septembre 1999 relatif aux produits de nettoyage des surfaces et objets pouvant entrer au contact de denrées alimentaires, produits et boissons de l'homme et des animaux.

### CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

. ETAT PHYSIQUE	: Liquide.
. MASSE VOLUMIQUE	: 980 g/l environ
. ASPECT	: Limpide
. COULEUR	: Bleu ciel
. ODEUR	: Non parfumé
. INFLAMMABILITÉ	: Non combustible
. TENSION SUPERFICIELLE	: 30,2 Dynes environ
. pH PUR	: 6,50

### PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

. Grand pouvoir nettoyant, produit professionnel, économique, spécial pour vos vitres et surfaces polies, plexiglas, aluminium anodisés, inoxydables, stratifiés, chromes, etc ...

. **TRES EFFICACE** : Dégraisse, dissout les salissures incrustées, les poussières, dépôts gras, traces de rouges à lèvres, empreintes de doigts, impacts d'insectes, déjections de mouches, etc...

. Ne laisse pas de traces ou de dépôts, **GARANTI SANS SILICONES**, sans sels, sans silicates ou phosphates ou abrasifs, **EVITE L'EFFET IRISANT SUR LES SURFACES VITREES, MIROIRS**.

. **Redonne la transparence aux vitres, pare-brises, vitres de protection, hublots, glaces et verres de luminaires, d'appareils d'éclairage, vitrines et présentoirs en agroalimentaire.**

. Apporte l'éclat aux miroirs, surfaces polies stratifiées, plastiques, laminées, vitrines, présentoirs, décors et garnitures métalliques ou plastiques, polyesters, fibre de verre, stratifiés, panneaux inoxydables ou aluminium anodisés, surfaces chromées, garniture, équipements et cabines des baignoires et douches, carrelages, lavabos, pare-brises.

. S'utilise par les professionnels dans les magasins, hôtels, restaurants, bars, bureaux, écoles, hôpitaux, immeubles collectifs, municipalités, garages, préparateurs de V.O, transporteurs, grandes surfaces, halls d'accueil, hall d'exposition, musées, etc...

## MODES ET DOSES D'EMPLOI

- . Prêt à l'emploi.
- .
- . Appliquer par pulvérisation sur le support ou surface à nettoyer, étaler, frotter avec une éponge pour vitres ou un mouilleur à carreaux et essuyer ensuite avec un chiffon ou avec une raclette spéciale

NB : Dans le cas de surface en contact avec les aliments, comme après tout nettoyage, effectuer un rinçage contrôlé à l'eau potable.

## RECOMMANDATIONS



### ATTENTION

**H319 Provoque une sévère irritation des yeux.**

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:  
Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.  
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.  
Continuer à rincer.  
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

- . Ne pas laisser à la portée des enfants
- . Refermer l'emballage après chaque utilisation
- . Ne pas pulvériser sur une flamme ou un matériel incandescent

**Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.** UFI : QNW2-2043-H00F-QAWC

**Extrait conditions de vente :** Assurance qualité ISO 9001 :

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation **Optimale** Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.